

Note RMG – Mise en application de la stratégie de priorisation de dépistage dans le cadre de la minimisation de l'impact du variant Omicron sur la capacité de dépistage en Belgique

30/12/2021

Contexte

Pour se préparer à un scénario catastrophe, le RMG propose une priorisation des indications du dépistage qui peut être appliquée temporairement si la capacité maximale de dépistage est dépassée¹. Cette proposition est discutée avec la TF testing, l'IFC Testing and Tracing et Paloma/PLF pour assurer la cohérence avec la partie opérationnelle. La validation de la CIM Santé Publique est prévue pour le 31/01/2021.

Discussion

Compte tenu des indicateurs provenant des autorités de santé de certaines entités fédérées et de la 1ère ligne de soins concernant l'augmentation du nombre de cas et des prédictions dans le contexte d'une forte augmentation du nombre absolu d'infections, il est proposé de mettre en œuvre une priorisation en matière de dépistage.

L'attention est attirée sur le fait qu'un autre avis du RAG est attendu dans la première semaine de janvier (4/01), où certains éléments sont discutés qui peuvent avoir un impact sur les conséquences de l'application de la proposition de priorisation ci-présente (par exemple, la quarantaine pour les CHR vaccinés). Néanmoins, au vu de la situation épidémiologique et les prédictions, le RMG propose d'activer la stratégie de priorisation de dépistage détaillée ci-dessous afin que les modifications techniques et organisationnelles nécessaires puissent être préparées et anticipées bien que les détails des conséquences de cette stratégie de dépistage suivront ultérieurement dans l'avis du RAG attendu le 4/01. La date effective à laquelle certaines indications de test ne seront plus effectuées doit être déterminée plus précisément en fonction de l'évolution de la charge de la capacité de test.

Le RMG réitère également la nécessité d'un ajustement simple, qui a également été demandé par la 1ère ligne de soins. À cet égard, elle propose de ne plus dépister les voyageurs et les contacts à haut risque en tant que groupe. Ainsi que de suspendre les tests répétés sur les lieux de travail (hors MRS-MRS et institutions de soins). La question des dépistages pour partir en voyages et dans le contexte d'une participation à un événements devront faire l'objet d'une décision spécifique. En effet, suspendre ces dépistage a pour conséquence l'impossibilité pour les belges de pouvoir voyager à certains endroits et de se voir refuser l'accès aux événements. Le RMG propose donc d'autoriser la poursuite de ces tests mais de les écarter autant que possible du circuit régulier de dépistage et de ne les réaliser que dans des centres désignés.

Avis RMG

Désactiver des tests



Note RMG -

¹ Méthode de priorisati

RMG Risk Management Group

Compte tenu des prévisions concernant le nombre de cas absolus et de la pression correspondante sur la capacité de test, le RMG propose la stratégie de priorisation suivante :

	Règle de dépistage	Proposition de déploiement de la stratégie de priorisation pour ménager la capacité de dépistage	A titre indicatif nombre de tests RAT réalisés / jour en novembre 2021. A cette période, ~100k tests au total étaient effectués par jour.	A titre indicatif nombre de tests PCR réalisés / jour en novembre 2021. A cette période, ~100k tests au total étaient effectués par jour.
1	Patients hospitalisés symptomatiques	Maintenue	500 (estimation)	? 500 (estimation)
2	Etude de foyers dans une collectivité (après évaluation par l'inspecteur régional de la santé, le médecin de l'OST ou le médecin de l'entité, permettant une articulation entre les niveaux régional et local)	Maintenue		? 1.500 (estimation)
3	Personnel de santé symptomatiques	Maintenue	1.000 (estimation)	500 (estimation)
4	Nouveau résident dans une MR(S)	Maintenue		250 (estimation)
5	Hospitalisations non COVID-19 dans des services vulnérables	Maintenue	~500	~500
6	Personne non hospitalisée, symptomatique, appartenant à un groupe à risque d'infection grave	Maintenue		500 (estimation)
7	Tous les individus symptomatiques (si la PCR et le RAT ne sont plus possibles, un autotest doit être utilisé)	Maintenue	2.500	17.500
8	Test au jour 7 pour les contacts à haut risque non vaccinés	Suspension temporaire avec ajustement de la durée de quarantaine	-	6.000 3 (contacten) * 0,5 (aantal die zich laat testen) * 0,2 (niet gevax) * # sympto
9	Test le jour 3-6 pour les contacts à haut risque vaccinés	Suspension temporaire avec ajustement de la durée de quarantaine	-	40.800 3 (contacten) * 0,85 * 0,8 (gevac) * # sympto
10	Test au jour 1 pour les contacts à haut risque non vaccinés	Suspension temporaire avec ajustement de la durée de quarantaine	-	9.000 3 * 0,75 * 0,2 (niet gevax) * # sympto
11	Nouveau résident dans une communauté résidentielle autre qu'un MR(S)	Maintenu		50 (estimation)
12	Toutes les nouvelles hospitalisations non COVID-19	Maintenu	~1.500	~1.500
13	Tests pour les voyageurs de retour en Belgique en provenance de pays VOC (EU et non EU)	Suspension temporaire avec ajustement de la durée de quarantaine		~1.000
14	Test pour les voyageurs de retour en Belgique en provenance de pays hors UE/zone Schengen/exception (en fonction des discussions sur la quarantaine, distinction possible entre les priorités vaccinées et non vaccinées).	Suspension temporaire avec ajustement de la durée de quarantaine	~1.000	~4.000 !! als reisbeleid wijzigt kan volume hiervan snel stijgen, zeker in vakantieperiodes

RMG Risk Management Group

(15)	Les tests dans le cadre d'événements et de départs en voyage (les voyageurs en partance ne peuvent alors être testés que dans des centres désignés à cet effet) ²	Alternative à trouver	10.000	5.000 !! als reisbeleid wijzig kan volume hiervan snel stijgen, zeker in vakantieperiodes
16	Tests répétés sur le lieu de travail	Suspension temporaire avec ajustement de la durée de quarantaine	~1.000	~500

! Dans une situation où la capacité maximale de dépistage est atteinte/dépassée ;

- Il sera nécessaire de prendre des mesures supplémentaires qui ont un impact sur la circulation du virus.
- L'importance et la place du RAT pour les personnes symptomatiques doivent être rappelées, ainsi que la préférence pour le RAT chez les voyageurs en départ à l'étranger (au lieu de la PCR).
- Il est nécessaire de tenir compte d'un délai de 7 à 10 jours pour apporter les ajustements nécessaires à la partie opérationnelle (adaptation des scripts et des outils digitaux, communication avec les citoyens et les soignants, etc.). A cet égard, il est important de prendre en considération la nécessité d'effectuer les changements dans la chaîne opérationnelle et de s'assurer de la continuité de celle-ci, d'informer et former les professionnels intervenant dans celles-ci avant de communiquer sur le changement auprès du grand public pour éviter toute forme de confusion supplémentaire.
- Il est nécessaire de sensibiliser les gens à l'utilisation correcte de l'autotest et aux mesures à prendre en cas de résultat positif ou négatif.

Implications pour la quarantaine

- Contacts à haut risque
 - o Non vacciné : le test au jour 7 n'est pas possible = 10 jours de quarantaine.
 - o Vacciné : le test au jour 3-6 n'est pas possible =
 - Préférence : 10 jours de quarantaine
 - Alternative inférieure d'un point de vue épidémiologique : une quarantaine de moins de 10 jours avec un minimum absolu de 5 jours.
- Voyageurs de retour (schéma en annexe)
 - o Dans la situation où la quarantaine a été fixée jusqu'au résultat d'un test le premier jour, la quarantaine est déterminée par la présence ou non d'un test PCR ou RAT³ avant le départ.
 - Test négatif avant le départ = pas de quarantaine.

² Comme les conséquences de ces indications de test doivent être conformes aux réglementations européennes concernant les voyages et aux accords concernant le Covid Safe Ticket, cette indication n'est pas considérée comme faisant partie des indications de test qui peuvent être potentiellement supprimées dans le processus décrit dans ce document. Il figure donc seulement dans le tableau à titre indicatif sur base d'un aperçu épidémiologique. Cependant, ils doivent être inclus dans les réflexions dans un contexte où la capacité de dépistage est dépassée car il peut y avoir des alternatives, comme le recours au RAT et aux laboratoires privés dédiés à cet indication, afin de maintenir l'accès aux dépistage pour les indications considéré plus prioritaires.

³ Selon la période de validité existante.

- Pas de test avant le départ = quarantaine de 10 jours.
 - Dans la situation où la quarantaine était fixée jusqu'à ce que le résultat du test du jour 7 soit connu, la quarantaine est fixée à 10 jours.

Il est proposé à la CIM Santé Publique de valider les points suivants :

- Les indications de dépistage décrites ci-dessus qui seront temporairement suspendues si la capacité maximale de dépistage est atteinte. Ceci permettra les préparations techniques et organisationnels nécessaires. La date effective à laquelle certaines indications de test ne seront plus effectuées doit être déterminée plus précisément en fonction de l'évolution de la charge de la capacité de test.
- Une attention particulière est à porter sur l'ajustement de l'indication de dépistage numéro 15. Comme les conséquences de ces indications de test doivent être conformes aux réglementations européennes concernant les voyages et aux accords concernant le Covid Safe Ticket, cette indication n'est pas considérée comme faisant partie des indications de test qui peuvent être potentiellement supprimées dans le processus décrit dans ce document. Il figure donc seulement dans le tableau à titre indicatif sur base d'un aperçu épidémiologique. Cependant, ils doivent être inclus dans les réflexions dans un contexte où la capacité de dépistage est dépassée car il peut y avoir des alternatives, comme le recours au RAT et aux laboratoires privés dédiés à cet indication, afin de maintenir l'accès au dépistage pour les indications considéré plus prioritaires.

Annex

Kleurcodes / Land van herkomst ¹	Herstel of Vaccinatie certificaat ²	Belgische residenten ³	Residenten andere landen ³
EU/ Schengen zone / uitzonderingslanden ⁴ : Groen/oranje	Ja/Nee	Geen testing noch quarantaine	
EU/ Schengen zone/ uitzonderingslanden ⁴ : Rood	Ja	Geen testing noch quarantaine, zelftest aangeraden indien tijdens de reis een risico gelopen werd	
	Nee	PCR/RAT test voor inreizen = geen quarantaine. Geen PCR/RAT test voor inreizen = quarantaine 10 dagen.	Gezien PCR/RAT test voor inreizen verplicht = geen quarantaine.

Kleurcodes / Land van herkomst ¹	Vaccinatie certificaat ²	Belgische residenten ³	EU residenten ³	Residenten andere landen ³
Andere landen: Rood	Ja	PCR/RAT test voor inreizen = geen quarantaine. Geen PCR/RAT test voor inreizen = quarantaine 10 dagen.	PCR/RAT test voor inreizen = geen quarantaine. Geen PCR/RAT test voor inreizen = quarantaine 10 dagen.	
	Nee	Quarantaine 10 dagen.	Quarantaine 10 dagen.	Niet essentiële

RMG Risk Management Group

				reizen verboden. Indien essentieel : zie EU residenten
Zones met een heel hoog risico op VOC⁵ EU/Schengen zone	Ja	Geen testing noch quarantaine		
	Nee	PCR/RAT test voor inreizen = geen quarantaine. Geen PCR/RAT test voor inreizen = quarantaine 10 dagen.		
Zones met een heel hoog risico op VOC⁵ Andere landen	Ja/Nee	Verplichte quarantaine 10 dagen (behalve uitzondering van Q voor essentiële reizen van vervoerspersoneel en diplomaten)	Inreisverbod behalve uitzonderingen. Indien uitzondering: zie Belgische residenten, met bovendien: PCR test <=72u of Ag test <=24u voor vertrek (uitzondering voor diplomaten, professioneel vervoerspersoneel, partner/kinderen onder zelfde dak, doorreizen, dwingende humanitaire reden erkend door de Dienst Vreemdelingenzaken en motieven van nationale veiligheid)	